

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Jean-Marie HIRTZ, Bernard BRAUN, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 25

Conseillers absents excusés : Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, François KLAEYLE, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD

Conseillers absents non excusés :

Procurations : François KLAEYLE à Véronique DEVIGNES,
Elsa PLUMIER à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à Colette MESNIER,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Bernard BRAUN

Date convocation : 20 janvier 2011

N°004/2011

Objet : Demande de subvention pour les peintures murales de l'église Saint Martin
Rubrique : 7.6.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le président rappelle au conseil municipal que les peintures murales de l'église Saint-Martin, bâtiment communal, ont besoin d'une rénovation.

Ces peintures, datées du début du XVIème siècle, sont classées à l'inventaire des Monuments Historiques.

En 2009, Laurence Blandeaux a procédé à des sondages en recherche de polychromie et a établi un devis pour une intervention de conservation et restauration des peintures murales de l'église Saint-Martin.

Le coût global pour une rénovation s'élève à 46 000 euros TTC. La dépense serait couverte par la ville, une subvention de la DRAC (25% du HT) et la Fondation du Patrimoine via une campagne de mécénat populaire.

Afin d'assurer le financement de la restauration des peintures murales de l'église Saint Martin, le président propose au conseil municipal :

.../...

- de solliciter une subvention auprès de la DRAC,
- d'autoriser la Fondation du Patrimoine à lancer une procédure pour l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises.

Après avis favorable de la commission Finances en date du 18 janvier 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de solliciter une subvention auprès de la DRAC,
- d'autoriser la Fondation du Patrimoine à lancer une procédure pour l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises.

Date : 27 janvier 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 31 JAN. 2011

N° Accusé de réception : 2011 01 27 - 11 - 0006 - DE

Affichage : - 1 FEV. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.

